

CAPPEI

Certificat d'Aptitudes Professionnelles aux Pratiques de l'Éducation Inclusive - BO n°7 du 16 février 2017

Modules d'approfondissement



Institut de Formation
Pédagogique
Engagement Catholique
Nord-Pas de Calais

Mise en page : Bénédicte DUBOIS

Responsable du pôle éducation inclusive - IFP Nord Pas de Calais

Panorama de l'ensemble des modules de formation (annexe III)

Annexe III-1 Modules de tronc commun - non fractionnable - 144 heures - 6 modules obligatoires - 1 ^{er} degré et 2 nd degré					
Module 1 a	Module 2 b	Module 3 c	Module 4 d	Module 5 e	Module 6 f
18 heures	18 heures	18 heures	18 heures	48 heures	24 heures
S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	Connaître le cadre législatif et réglementaire ainsi que sa mise en œuvre	Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin	Professionaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives	Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource

Annexe III-2 Modules d'approfondissement - chaque module non fractionnable - 2 modules au choix 2 X 52 h = 104 heures									
Module a	Module b	Module c	Module d	Module e	Module f	Module g	Module h	Module i	Module j
Grande difficulté scolaire Module 1 III-2-a	Grande difficulté scolaire Module 2 III-2-b	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école III-2-c	Troubles psychiques III-2-d	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages III-2-e	Troubles des fonctions cognitives III-2-f	Trouble de la fonction auditive surdité, scolarisation et apprentissages (1) III-2-g	Trouble de la fonction visuelle déficience visuelle, scolarisation et apprentissages (1) III-2-h	Troubles du spectre autistique (1) III-2-i	Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (1) III-2-j
						Trouble de la fonction auditive Connaissance des modes de communication (2)	Trouble de la fonction visuelle : Lire et faire lire, écrire et faire écrire (2)	Troubles du spectre autistique (2)	Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (2)

Annexe III-3 Modules de professionnalisation dans l'emploi - 52 heures - 1^{er} degré et 2nd degré

Module a	Module b	Module c	Module d	Module e	Module f
Enseignants chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté (Erea -Segpa)	Enseignants des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (Rased)	Coordonnateurs d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)	Enseignants exerçant dans une unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social (UE)	Enseignants chargés de l'enseignement en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et des secrétaires de CDOEA Module accessible en 2ème spécialisation après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

Modules de formation d'initiative nationale (MIN) - 100 heures accessibles après la certification

Le parcours de formation est déterminé en fonction de l'emploi visé. Lorsque l'enseignant est affecté sur un poste correspondant à une organisation locale (par exemple enseignant itinérant), c'est le parcours de formation au Cappei le plus en adéquation avec la fonction exercée qui est retenu.

Les modules énumérés ci-dessus sont organisés sur une année scolaire. Les enseignants ayant suivi ces modules dans le cadre de la formation se présentent à la certification.

Les candidats qui n'ont pas réussi les épreuves du Cappei à l'issue de la formation peuvent bénéficier d'un maintien sur le poste support de formation à titre provisoire l'année suivante sous réserve de se représenter aux épreuves de l'examen du Cappei. Une dérogation à cette durée de deux années peut être accordée par le recteur d'académie, au vu des motifs présentés par l'enseignant à l'appui de sa demande.

Cas particuliers : Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle.

Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF).

Les candidats à la formation préparatoire au Cappei qui se destinent à exercer auprès de ces publics, peuvent acquérir les compétences requises en braille et en LSF, en postulant l'année précédant leur départ en formation, aux modules de formation d'initiative nationale correspondants.

Contenu du module d'approfondissement :
Grande difficulté scolaire - module 1 - Annexe III-2-a (52 heures)

Les contenus développés dans chacun des modules le seront à l'aune des fonctions listées ci-après : Mémoire et raisonnement - Temps et espace - Langage oral écrit/ communication - Motrice - Perceptive et attentionnelle - Socialisation, autonomie Les contenus seront adaptés en fonction des élèves (enfant/adolescent) auxquels l'enseignant est amené à s'adresser.

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir, d'une part, les connaissances touchant la grande difficulté en **mathématiques** et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Ce module a comme objectif la transférabilité des apports de spécificité auprès de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers en difficultés graves et persistantes.

1. Approfondir la connaissance des obstacles didactiques

1.1 Connaître les différents modèles théoriques qui concernent les processus d'apprentissage et notamment au regard de la cognition, la mémorisation et la transférabilité des connaissances, capacités et attitudes.	<ul style="list-style-type: none"> - la cognition (inférences, analogies, inductions, déduction) - la mémorisation (les types de mémoire et leur rôle dans les apprentissages) - la transférabilité des connaissances, capacités et attitudes (concepts de compétences et différents niveaux de maîtrise)
1.2 Prendre en compte la diversité des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - déclarés en grande difficulté scolaire - présentant une dyslexie-dysorthographe-dyscalculie - présentant des troubles du développement intellectuel
1.3 Organiser son enseignement en tenant compte des modèles théoriques d'apprentissage, du parcours de l'élève.	
1.4 Connaître les processus d'apprentissage des élèves, leurs déterminants et les obstacles possibles à ces processus.	

2. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent

2.1 Des besoins semblables pour tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Langage oral / écrit / communication - Lire et écrire à l'adolescence - Mémoire et raisonnement - Temps et espace - Capacités motrices
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités perceptives et attentionnelles - Socialisation, autonomie
2.2 Identifier les difficultés les plus fréquentes et les pratiques d'enseignement habituelles pour définir les besoins les plus communs liées :	<ul style="list-style-type: none"> - à la perception - au maintien des informations nécessaires en vue de leur traitement - à la planification des tâches - à l'exécution des tâches - au contrôle des tâches accomplies
2.3 Identification des pratiques d'adaptation habituellement utilisées : avantages, limites et inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et variation des modes de pensée utilisées (induction, déduction, démarche hypothético-déductive) - Adaptation quantitative et qualitative de la tâche - Étayage et sa suppression progressive - Adaptation des supports
3. Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent	
3.1 Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'observation propice à la détermination des besoins d'un élève en mathématiques.	
3.2 Déterminer les adaptations nécessaires aux besoins de chaque élève dans le cadre d'une mise en œuvre collective.	
3.3 Mettre en œuvre une démarche combinant manipulations, premières représentations, synthèse, entraînement et transfert dans un cadre différent de celui de l'apprentissage.	
3.4 Concevoir une séquence pédagogique adaptée à des élèves en difficulté en prenant en compte les obstacles didactiques, les objectifs d'apprentissage tout en préservant l'accès à des tâches complexes.	
3.5 Concevoir une séquence didactique prenant en compte la diversité des élèves en les aidant à verbaliser, à expliciter leurs représentations et leurs démarches.	
3.6. Penser les adaptations dans une logique de différenciation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Variation de la complexité de la tâche - Variation du temps d'activité - Personnalisation de la démarche pédagogique employée - Variations des organisations de la classe (groupes de besoins, groupes hétérogènes, binômes, dyades) - Mise à disposition d'outils différents - Mise en œuvre d'évaluations différentes - Mise à disposition de supports différents
3.7 Savoir évaluer les élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes fonctions de l'évaluation ; - Les différents temps de l'évaluation en lien avec les différentes fonctions de l'évaluation ; - Les outils d'évaluation, adaptations des tâches, des activités ; - Les partenariats spécifiques.
3.8. En Segpa et Erea, connaître les programmes du collège en vue de l'obtention d'un diplôme (CFG / CAP/ DNB).	

3.9 Connaître et prendre en compte les modalités d'aménagement aux examens

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer. La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

- Veiller à la place et au rôle de la famille dans la promotion du sens de la scolarité, dans la motivation de l'enfant/de l'adolescent et le suivi des progrès
- Identifier les partenaires : dresser un panorama des partenaires susceptibles de contribuer à la scolarisation de l'élève, dans les domaines suivants : éducatif, social, médical, paramédical, associatif
- Créer les conditions du partenariat : présenter les rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant de grandes difficultés scolaires - Faire vivre le partenariat et l'évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat

Contenu du module d'approfondissement :
Grande difficulté scolaire - module 2 - Annexe III-2-b (52 heures)

L'enseignant spécialisé est un expert de la didactique des disciplines. **Ayant identifié les difficultés particulières des élèves** auxquels il enseigne, il favorise la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en adaptant les pratiques et les situations sans renoncer aux principes visant à les doter d'une culture commune. **Ce module permettra d'approfondir de manière transversale les liens entre les difficultés de langage et des troubles dans l'appropriation des mathématiques et de la logique.** Il permettra également de :

1. Approfondir les connaissances touchant l'apprentissage initial et continué de la lecture et de l'écriture

1.1. Compétences et connaissances requises pour lire (décoder et comprendre) et écrire : état de la recherche

1.2. Compétences et connaissances attendues par l'école et la société en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

1.3. Connaissance des programmes de cycle 1, 2, 3 et 4

2. Approfondir les connaissances touchant à la construction des concepts mathématiques et scientifiques

2.1. Proposer des outils pédagogiques et didactiques adaptés

2.2. Proposer un ensemble de pratiques d'enseignements adaptées

2.3. Concevoir un matériel adapté à la construction des concepts

2.4. Obstacles didactiques et analyse d'erreur

3. Approfondir les connaissances touchant les méthodes et outils pour apprendre

3.1. Proposer une démarche favorisant l'organisation du travail personnel

3.2. Proposer des démarches fondées sur la pédagogie du détour

3.3. Proposer des situations favorisant la coopération et réalisation de projets

3.4. Proposer une démarche visant à appréhender les différents médias et à acquérir des démarches de recherche et de traitement de l'information

4. Favoriser la formation de la personne et du citoyen

4.1. Proposer des situations adaptées permettant de concrétiser principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même

4.2. Proposer des situations adaptées favorisant la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général

4.3. Proposer des situations adaptées favorisant à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Contenu du module d'approfondissement :
Grande difficulté de compréhension des attendus de l'école - Annexe III-2-c (52 heures)

En complément du Tronc Commun (et notamment des enseignements déjà dispensés dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir les connaissances touchant **la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école** et les réponses pédagogiques qui permettent de la prévenir ou de la réduire. La question de la généralisation et du transfert des compétences et connaissances acquises sera également abordée. Ce module est d'une durée de 52 heures. On veillera à une répartition équilibrée de ses 4 composantes.

1. Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves	
Cette complexité doit être abordée dans une démarche d'analyse contextuelle et multidimensionnelle	
1.1 Les éléments de contexte de la grande difficulté scolaire	<p>L'environnement familial et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écarts entre les exigences de l'éducation familiale et les règles ayant cours à l'école (aspects sociologiques et anthropologiques) - Le rapport de la famille à la culture de l'école - Le projet parental implicite ou explicite pour l'enfant et la fratrie <p>L'environnement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'approche historique et sociologique des causes d'inégalités à l'école - La perception de l'élève par l'équipe enseignante et ses conséquences (ex : impact des stéréotypes sociaux, culturels, etc.) - L'organisation de la prise en compte de la difficulté scolaire dans l'école - Le cursus scolaire : détermination des éléments précurseurs de difficultés dans les parcours scolaires des élèves
1.2 La compréhension des difficultés de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Le sens accordé par l'élève à l'école, aux savoirs et à l'apprentissage : étude de ses représentations sur ses compétences, ses réussites, ses échecs, sur sa place dans le groupe et sur sa capacité à surmonter ses difficultés. - L'observation des difficultés rencontrées dans l'accès aux apprentissages - La connaissance des troubles pouvant être à l'origine des difficultés (troubles psychiques, troubles du langage et des apprentissages, troubles des fonctions cognitives, etc.) - L'impact des facteurs conatifs (ex : sentiment d'efficacité personnelle et/ou de compétence, estime de soi, autorégulation affective, etc.) sur les apprentissages et le comportement de l'élève à l'école.
2. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	
Quelles que soient les causes des difficultés, leurs répercussions sur les apprentissages et leurs conséquences doivent être évaluées et analysées.	
2.1 Méthodologie pour une observation et une évaluation de l'élève, coordonnées avec les autres enseignants (spécialisés et non spécialisés) intervenant auprès de l'élève	

2.2 Connaissance des démarches et outils d'évaluation spécifiques dans les domaines suivants :	<ul style="list-style-type: none"> - mémorisation et capacité à raisonner - structuration du temps et de l'espace - langage oral, écrit, et autres formes de communication - capacités motrices - capacités perceptives et attentionnelles - capacités de socialisation, d'autonomie
3. Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves	
L'objectif général de ce module de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant ces difficultés. Ce module contribue à la prévention des difficultés d'adaptation à l'école, à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). Il permet de construire et de mettre en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques dont les élèves ont besoin.	
Ce module permet de déterminer les actions nécessaires :	<p>3.1 En direction de l'élève pour l'aider à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner du sens à l'école - être en situation de réussite - développer ses facultés à exprimer son avis, ses sentiments et ses souhaits avec l'adulte et ses pairs - développer sa capacité à entrer en relation, à échanger - trouver des modalités de communication non conflictuelle
	<p>3.2 En direction de l'environnement de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec les familles, s'appuyer sur l'expertise parentale pour : <ul style="list-style-type: none"> * instaurer ou restaurer une vision positive du rôle de la scolarisation * établir ou rétablir une relation de coopération avec l'équipe enseignante * envisager le recours à des aides extérieures à l'école - Avec les enseignants, coopérer afin de : <ul style="list-style-type: none"> * favoriser le bien-être à l'école * observer l'élève en situation dans la classe et dans la vie scolaire * mettre en œuvre une évaluation diagnostique partagée * mener une intervention dans la classe en direction du ou des élèves concernés * renforcer le sentiment de compétence des élèves * développer des attitudes bienveillantes en direction de l'enfant et des familles

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer.
La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

4.1 Être membre du RASED	<p>Un diagnostic partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une observation et une analyse communes avec un autre professionnel - Développer la capacité à communiquer de manière objective sur la situation d'un élève dans une équipe de professionnels différents.
4.2 Être membre du pôle ressource de circonscription avec pour objectif de mener	<p>Un accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et formaliser l'aide en complémentarité avec les actions menées en classe, le PPRE, et d'autres projets personnalisés - Conduire une aide en classe et en dehors
	<p>Un échange d'informations dans le respect de la discrétion professionnelle avec des acteurs extérieurs à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du secteur socio-éducatif (ASE, PJJ, etc.) - Du secteur sanitaire ou médico-social (CMP, CMPP, praticiens libéraux etc.)

**Contenu du module d'approfondissement :
Troubles psychiques - Annexe III-2-d (52 heures)**

1. Les troubles psychiques	
Apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles psychiques :	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des troubles psychiques - Distinction entre les troubles psychiques et les troubles des fonctions cognitives - Analyse des évolutions historiques - Présentation des classifications (OMS, DSM) - Description des troubles - Signes utiles au repérage des troubles psychiques
2. Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	
D'une manière générale, les troubles des fonctions cognitives entraînent un retard dans les apprentissages des élèves concernés par rapport à leur classe d'âge.	
Les conséquences des troubles psychiques sur les apprentissages seront abordées en regard des fonctions suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire et raisonnement - Temps et espace - Langage oral écrit/ communication - Motrice - Perceptive et attentionnelle - Socialisation, autonomie
Une attention particulière doit être portée à l'établissement d'un climat de confiance, à la structuration de l'environnement, à la valorisation et à l'encouragement pour faciliter le relationnel de l'élève avec ses pairs et les enseignants, propice aux apprentissages.	
3. De l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques	
L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles psychiques. Il contribue à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles.	
Il s'agit :	<ul style="list-style-type: none"> - d'aborder la démarche d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des troubles psychiques - de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leur conception - d'évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leur réajustement

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer. La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

- **Identifier les partenaires** : dresser un panorama des partenaires susceptibles de contribuer à la scolarisation de l'élève, dans les domaines suivants : éducatif, social, médical, paramédical, associatif
- **Créer les conditions du partenariat** : présenter les rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant de grandes difficultés en mathématiques
- **Faire vivre le partenariat et l'évaluer** : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Annexe III-2-e (52 heures)

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant **des troubles spécifiques du langage et des apprentissages**, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Ce module est d'une durée de 52 heures. On veillera à une répartition équilibrée de ses 4 composantes.

Les TSLA concernent :

- Les troubles spécifiques du développement du langage oral : les dysphasies
- Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Les troubles des fonctions exécutives: les dyspraxies
- Les troubles spécifiques du développement du langage écrit :
 - * Les troubles spécifiques de la lecture : les dyslexies
 - * La dysorthographe
- Les troubles du raisonnement logico-mathématique : la dyscalculie

1. Pour chacun des troubles évoqués, on évoquera successivement :

- La définition des troubles
- La description des troubles
- Les classifications (OMS, DSM)
- Les recommandations de la HAS
- Les signes utiles au repérage des troubles
- L'articulation entre repérage, dépistage et diagnostic

2. Conséquences de chacun des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire

D'une manière générale, les troubles des fonctions cognitives entraînent un retard dans les apprentissages des élèves concernés par rapport à leur classe d'âge.

Les conséquences des troubles sur les apprentissages seront abordées en regard des fonctions suivantes :

- Mémoire et raisonnement
- Temps et espace
- Langage oral écrit/ communication
- Motricité
- Perceptive et attentionnelle
- Socialisation, autonomie

3. de l'identification des besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées

L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles visuels. Il contribue à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles.

Il s'agit :	<ul style="list-style-type: none"> - d'aborder la démarche d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des TSLA - de savoir organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté, - de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leur conception (PPS ou PAP) : documents aménagés, situations aménagées - d'évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leur réajustement - de connaître et utiliser les solutions numériques adaptées : polices spécifiques, logiciels - de connaître et utiliser le matériel pédagogique adapté
-------------	--

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer. La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

- Identifier les partenaires : dresser un panorama des partenaires susceptibles de contribuer à la scolarisation de l'élève, dans les domaines suivants : éducatif, social, médical, paramédical, associatif,
- Créer les conditions du partenariat : présenter les rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant des TSLA
- Faire vivre le partenariat et l'évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles des fonctions cognitives - Annexe III-2-f (52 heures)

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant **des troubles des fonctions cognitives**, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Ce module est d'une durée de 52 heures. On veillera à une répartition équilibrée de ses 4 composantes.

1. Les troubles des fonctions cognitives	
1.1 Apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions cognitives	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des troubles des fonctions cognitives - Distinction entre les troubles des fonctions cognitives et les troubles psychiques - Analyse des évolutions historiques - Présentation des classifications (OMS, DSM) - Description des troubles - Signes utiles au repérage des troubles des fonctions cognitives
1.2 Disposer de repères concernant les parcours de vie des personnes avec TFC	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la diversité des parcours de vie de l'enfance à l'âge adulte, de la scolarisation à la formation puis à l'accès à l'emploi en milieu adapté ou ordinaire - Comprendre l'impact d'une personne avec TFC dans la sphère familiale - Connaître la diversité des modalités de scolarisation (individuelle en classe de référence, avec dispositif collectif, en unité d'enseignement, avec scolarité partagée) et identifier les points de vigilance
2. Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	
D'une manière générale, les troubles des fonctions cognitives entraînent un retard dans les apprentissages des élèves concernés par rapport à leur classe d'âge.	
Les conséquences des troubles des fonctions cognitives sur les apprentissages seront abordées en regard des fonctions suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire et raisonnement - Temps et espace - Langage oral écrit/ communication - Motricité - Perceptive et attentionnelle - Socialisation, autonomie
3. De l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques	
L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des	

élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Il contribue à la **personnalisation des parcours dans divers contextes** (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). **Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques** permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles (rituels, répétitions, manipulations, situations concrètes, multiplication des supports, délais supplémentaires, etc.).

Il s'agit :	<ul style="list-style-type: none"> - d'aborder la démarche d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des troubles des fonctions cognitives - de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leur conception - de systématiser les étayages méthodologiques - d'évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leur réajustement - de connaître et utiliser les ressources numériques adaptées - de connaître les modes de communication adaptés
-------------	---

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer. La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

- **Identifier les partenaires** : dresser un panorama des partenaires susceptibles de contribuer à la scolarisation de l'élève, dans les domaines suivants : éducatif, social, médical, paramédical, associatif
- **Créer les conditions du partenariat** : présenter les rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant de grandes difficultés en mathématiques
- **Faire vivre le partenariat et l'évaluer** : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles des fonctions auditives (1) - Annexe III-2-g (52 heures)

Les contenus développés dans chacun des modules le seront à l'aune des fonctions listées ci-après : Mémoire et raisonnement, temps et espace, langage oral/écrit et communication, motricité, perception et attention, socialisation et autonomie.

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir les connaissances touchant au champ de **la surdit **. La question de la g n ralisation et du transfert des comp tences et connaissances acquises sera  galement abord e. Ce module est d'une dur e de 52 heures. Ce module est indissociable du module 2 d'une dur e  quivalente. On veillera   une r partition  quilibr e des 4 composantes de ce module.

1. Approfondir les connaissances du trouble ou de la difficult 

Apporter aux enseignants des  l ments de connaissances relatifs aux troubles de la fonction auditive :

- D finition des troubles de la fonction auditive
- Analyse des  volutions historiques
- Respect du libre choix de communication des familles
- Pr sentation des classifications (OMS, DSM)
- Description des types de surdit 
- Signes utiles au rep rage des difficult s

2. Comprendre les cons quences sur les apprentissages et sur la vie scolaire :

Les cons quences des troubles de la fonction auditive sur les apprentissages seront abord es en regard des fonctions suivantes :

- M moire et raisonnement
- Temps et espace
- Langage oral/ crit et communication
- Motricit 
- Perception et attention
- Socialisation et autonomie.

3. Identifier les besoins pour construire des r ponses p dagogiques,  ducatives et didactiques adapt es

L'objectif g n ral de ce contenu de formation est de permettre   l'enseignant de d velopper des comp tences dans l'analyse des besoins  ducatifs particuliers des  l ves pr sentant des troubles auditifs, autour de 3 entr es : psychop dagogique et didactique, sociolinguistique et institutionnelle, audio-phonologique. L'enseignant sp cialis  contribue   la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide   la scolarisation, classe ordinaire, PEJS). Il construit et met en  uvre des adaptations p dagogiques,  ducatives et didactiques permettant aux  l ves sourds et malentendants de d passer leurs difficult s d'apprentissages et de compenser les cons quences scolaires des troubles.

Il s'agit :

- d'aborder la d marche d'identification et d'analyse des besoins  ducatifs particuliers de l' l ve sourd ou malentendant
- de conna tre et utiliser les compensations mat rielles dans le cadre de l'enseignement
- de proposer des pistes d'adaptations p dagogiques,  ducatives et didactiques et aider   leur conception
- d' valuer l'efficacit  des adaptations mises en  uvre et leur r ajustement

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - connaître les dispositifs de droit commun ou spécifiques à la scolarisation des élèves sourds ou malentendants ainsi que les réponses institutionnelles - connaître les environnements sociolinguistiques et culturels adaptés aux besoins des élèves sourds ou malentendants. |
|--|---|

4. Coopération et partenariat spécifiques

Concernant la vie scolaire et les situations d'apprentissage des élèves présentant des troubles de la fonction auditive :

- Connaître et comprendre la complémentarité du travail entre les enseignants concourant à la scolarisation des élèves
- Associer les familles à la scolarisation des élèves dans le contexte particulier de situations de handicap souvent associées à des troubles de la fonction auditive
- S'appuyer sur l'identité professionnelle et les missions des personnels engagés dans la scolarisation et le soin des élèves de manière à coordonner l'accompagnement nécessaire à leurs apprentissages
- Connaître et comprendre le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces collaborations et partenariats
- Faire vivre les partenariats et les évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat.

Module d'approfondissement : trouble de la fonction auditive (2) : connaissance des modes de communication (52 heures)

Ce module est d'une durée de 52 heures. Continuer à acquérir ou renforcer les compétences professionnelles linguistiques et techniques pour l'enseignement auprès des élèves sourds ou malentendants.

La Langue des Signes Française (LSF) - Améliorer ses compétences en LSF : niveau minimal de formation requis A1

Ce module de formation pourra être complété par un ou plusieurs MFIN. Il doit conduire à un niveau de langue permettant de communiquer avec un élève signeur, compatible avec un enseignement de qualité (niveaux A2 à C1).

Une attestation de niveau est donnée à l'issue de la formation indiquant le positionnement du stagiaire en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) de 2002.

La Langue française Parlée Complétée (LPC) : Connaître les clés du code LPC et les différents usages du code en famille, à l'école, au collège ou au lycée.

Permettre le transcodage syllabique manuel du français (la maîtrise du codage en situation pédagogique est abordée dans le MFIN qui lui est consacré).

Un module complémentaire (MFIN) est indispensable pour permettre une première communication avec un élève codeur.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles des fonctions visuelles (1) - Annexe III-2-h (52 heures)

Les contenus développés dans chacun des modules le seront à l'aune des fonctions listées ci-après : Mémoire et raisonnement, temps et espace, langage oral/écrit et communication, motricité, perception et attention, socialisation et autonomie.

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant **des troubles visuels**, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Ce module est d'une durée de 52 heures. Ce module est indissociable du module 2 d'une durée équivalente. On veillera à une répartition équilibrée des 4 composantes de ce premier module.

1. Approfondir les connaissances du trouble ou de la difficulté	
1.1 Apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions visuelles :	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des évolutions historiques - Présentation des classifications (OMS, DSM) - Description des troubles - Signes utiles au repérage du trouble Connaître les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et aveugles.
1.2 Connaître les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et aveugles :	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des évolutions historiques - Présentation des classifications - Description des troubles - Identification des signes utiles au repérage du trouble
2. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	
Les conséquences des troubles sur les apprentissages seront abordées en regard des fonctions suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire et raisonnement - Temps et espace - Langage oral écrit/ communication - Motrice - Perceptive et attentionnelle - Socialisation, autonomie
Connaître les aspects organiques de la situation de handicap et ses conséquences psychologiques	
Connaître les incidences des atteintes visuelles (degré, évolutivité, étiologie...) sur le comportement, les apprentissages, la vie sociale de l'élève (développement, autonomie, socialisation...).	

3. Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées

L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles visuels. Il contribue à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles.

Il s'agit :	<ul style="list-style-type: none"> - d'aborder la démarche d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des troubles visuels - Connaître les compensations importantes qui ne sont pas que techniques, - Connaître et mettre en place les aménagements pédagogiques et didactiques : compensation par l'oralisation, l'écoute et le recours au sens haptique. - Connaître les spécificités des modalités de lecture et d'écriture des élèves malvoyants et aveugles, à tous les niveaux scolaires : problématiques d'accessibilité aux documents lecture d'images et production d'images. - Connaître les possibilités offertes par les autres sens en termes d'apprentissages (mémoire, attention, maîtrise de l'espace, etc.). <p>Comprendre les apports des divers professionnels dans ces domaines, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les utiliser avec les élèves dans les différentes disciplines et selon les contextes d'exercice * les transmettre aux autres enseignants, ainsi qu'aux accompagnants. <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leur réajustement
-------------	---

4. Coopération et partenariat spécifiques

Concernant la vie scolaire et les situations d'apprentissage des élèves présentant des troubles de la fonction visuelle :

- Connaître et comprendre la complémentarité du travail entre les enseignants concourant à la scolarisation des élèves
- Associer les familles à la scolarisation des élèves dans le contexte particulier de situations de handicap souvent associées à des troubles visuels
- S'appuyer sur l'identité professionnelle et les missions des personnels engagés dans la scolarisation et le soin des élèves de manière à coordonner l'accompagnement nécessaire à leurs apprentissages
- Connaître et comprendre le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces collaborations et partenariats (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation – S3AS- et les centres de transcription, etc.)
- Faire vivre les partenariats et les évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat
- L'enseignant travaille notamment avec les partenaires du S3AS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation) à rendre ses élèves autonomes, il s'appuie sur les établissements culturels locaux et contribue à les rendre accessibles à ses élèves déficients visuels. Selon l'âge de ses élèves, il travaille avec les associations spécialisées (bibliothèques, centres de formation, etc.)
- Partager un langage commun avec les autres partenaires de la scolarisation des élèves déficients visuels.

Module d'approfondissement (52 heures) : Trouble de la fonction visuelle (2) : Lire et faire lire, écrire et faire écrire

- Maîtriser le braille et les outils adaptés à la déficience visuelle. - Apprendre à lire et à écrire en braille- Se familiariser aux outils spécifiques destinés aux personnes déficientes visuelles : outils de l'élève et outils du professeur. - Maîtriser les adaptations de documents en partenariat avec les professionnels concernés. - Recourir aux outils numériques : logiciels d'agrandissement, logiciels de revue d'écran, de transcription, bloc-notes braille, adaptation de documents pour les malvoyants.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles du spectre autistique (1) - Annexe III-2-i (52 heures)

En complément du Tronc Commun (voir les enseignements déjà dispensés notamment dans les modules 5 et 6), ce module permet d'approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant **des troubles du spectre autistique**, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. Les apports spécifiques relatifs aux troubles du spectre autistique sont également envisagés sur le plan de la transférabilité dans la pratique de la classe et dans le fonctionnement ordinaire de l'établissement. Ce module est d'une durée de 52 heures. On veillera à une répartition équilibrée de ses 4 composantes.

1. Approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique	
1.1 Connaître l'historique de la prise en charge des enfants et adolescents avec autisme dans les institutions et à l'école.	
1.2 Disposer de connaissances actualisées sur les troubles du spectre autistique	appréhender les aspects cliniques et l'état des lieux des recherches actuelles
	comprendre les modalités de repérage, de dépistage et de diagnostic en identifiant le rôle de chaque professionnel
	avoir une connaissance relative aux différents diagnostics (autisme infantile, autisme atypique, syndrome de Rett, autre trouble désintégratif de l'enfance, hyperactivité associée à un retard mental et à des mouvements stéréotypés, syndrome d'Asperger, autres troubles envahissants du développement)
1.3 S'approprier les particularités du fonctionnement de la personne avec autisme dans les domaines suivants	- Interactions sociales et communication (Intérêts restreints, comportement répétitif, etc.)
	- Dysfonctionnement des fonctions cognitives : théorie de l'esprit, cohérence centrale
	- Profils sensoriels
1.4 Connaître les recommandations de la haute autorité de santé (HAS), de l'agence nationale de l'évaluation et la qualité des établissements et service sociaux et médico-sociaux (ANESM) : plan autisme en vigueur.	
1.5 Disposer de repères concernant le diagnostic et les parcours de vie des personnes avec autisme	Comprendre la diversité des parcours de vie des personnes avec autisme, de l'enfance à l'âge adulte, de la scolarisation à la formation puis à l'accès à l'emploi en milieu adapté ou ordinaire.
	Comprendre l'impact d'une personne avec autisme dans la sphère familiale.
	Connaître la diversité des modalités de scolarisation (individuelle en classe de référence, avec dispositif collectif, en unité d'enseignement, en UEM, avec scolarité partagée) et identifier les points de vigilance.
2. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	
- Mémoire et raisonnement	
- l'appropriation des concepts relatifs au temps et à l'espace	

- Langage oral, écrit/ communication
- la fonction motrice
- la perception et la fonction attentionnelle
- Socialisation, autonomie

3. Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées

L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique. Il contribue à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire). Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles.

3.1 Repérer les différents besoins des élèves présentant des troubles du spectre autistiques, notamment ceux concernant l'environnement, la communication, les compétences sociales, les compétences scolaires.

3.2 Construire les réponses pédagogiques, éducatives et didactiques, d'aider à leur conception :

Aménager pour contenir et rassurer

Prévenir et agir pour atténuer les problèmes de comportements

Favoriser l'apprentissage par le recours à des outils facilitateurs pour communiquer, des approches pédagogiques pertinentes et adaptées, à l'utilisation des outils numériques

3.3 Connaître et mettre en œuvre des méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée (PECS, MAKATON, ABA, TEACC, etc.).

3.4 Identifier d'autres méthodes pratiquées actuellement en France et dans le monde.

4. Coopération et partenariat spécifiques

Les contenus abordés devront permettre à l'enseignant d'identifier les partenaires, de créer les conditions du partenariat, de le faire vivre et de l'évaluer. La mise en œuvre de ces contenus de formation sera réalisée en collaboration avec les différents partenaires.

- Identifier les partenaires : dresser un panorama des partenaires susceptibles de contribuer à la scolarisation de l'élève, dans les domaines suivants : éducatif, social, médical, paramédical, associatif,
- Créer les conditions du partenariat : présenter les rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique,
- Faire vivre le partenariat et l'évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat.

Contenu du module d'approfondissement : Troubles du spectre autistique (2) - Annexe III-2-i (52 heures)

En complément du niveau 1, ce module permet d'approfondir : la connaissance acquise **des troubles du spectre autistique**, la maîtrise des outils spécifiques, l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant dans une logique partenariale.

1. Approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique

L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de mieux connaître :

- les signes d'alerte précoces,
- les outils et bases diagnostiques,
- les pathologies associées.

2. Approfondir la maîtrise des outils spécifiques

Dans ce module, l'enseignant est amené à renforcer la connaissance des méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée de manière à les intégrer à l'environnement scolaire dans lequel il exerce. Il doit également intégrer une bonne connaissance des outils numériques adaptés au public atteint de troubles du spectre autistique. Ce module comprendra un entraînement aux pratiques d'évaluation des besoins des élèves avec un trouble du spectre autistique.

3. Approfondir l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant dans une logique partenariale.

Ce module a pour but d'une part, d'entraîner les enseignants à porter un regard réflexif sur leur pratique professionnelle, et d'autre part, de construire et modéliser des schémas de coopération partenariale.

Coopération partenariale avec :	La famille (parents et fratrie) : prise en compte de l'expertise parentale et explicitation des enjeux scolaires tout au long du parcours ;
	Les acteurs de l'aide humaine (AESH individuels, mutualisés, et collectifs) : organisation pratique des collaborations dans le dispositif ou la classe, identification des actions relevant respectivement de la compensation et de l'accessibilité, articulation des rôles éducatifs et pédagogiques
	Les partenaires extérieurs (éducateurs, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, etc.) : concertation et développement des zones d'inter-métiers, utilisation d'outils de suivi de la scolarisation

Contenu du module d'approfondissement :
Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (1) - Annexe III-2-j (52 heures)

Les contenus développés dans chacun des modules le seront à l'aune des fonctions listées ci-après : Mémoire et raisonnement, temps et espace, langage oral/écrit et communication, motricité, perception et attention, socialisation et autonomie.

En complément du Tronc Commun, ce module permet d'approfondir les connaissances touchant au champ de **des troubles des fonctions motrices**. La question de la généralisation et du transfert des compétences et connaissances acquises sera également abordée. Ce module est d'une durée de 52 heures. Ce module est indissociable du module 2 d'une durée équivalente. On veillera à une répartition équilibrée des 4 composantes de ce module.

1. Approfondir les connaissances du trouble ou de la difficulté

Apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions motrices et des maladies invalidantes:

Connaître la diversité des altérations des fonctions motrices et/ou des maladies chroniques invalidantes et les répercussions dans ces domaines de l'association de troubles moteurs, cognitifs, comportementaux, sensoriels, somatiques.

Connaître la fréquence et la sévérité particulière des douleurs chroniques et de la fatigabilité liées à de nombreuses situations de handicap moteur et de maladies invalidantes.

Connaître les aspects psychoaffectifs liés aux situations de handicap moteur, aux maladies invalidantes et à la confrontation à un risque vital.

Connaître l'impact des déterminants psychosociaux sur l'état de santé et le degré de sévérité des atteintes.

Connaître les caractéristiques des accompagnements thérapeutiques.

2. Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire :

Les conséquences des troubles des fonctions cognitives sur les apprentissages seront abordées en regard des fonctions suivantes :

Connaître et comprendre les caractéristiques possibles de la vie scolaire des élèves présentant des TFM et/ou des maladies invalidantes.

Connaître et comprendre les conséquences possibles des situations de handicap moteur et des maladies sur l'autonomie, la socialisation et la communication.

Connaître et comprendre les conséquences possibles des troubles des fonctions motrices et des maladies invalidantes en situation d'apprentissage.

Connaître et comprendre les conséquences possibles de ces troubles dans le contexte d'une association de troubles et/ou de difficultés d'origine multiple :

- sur les capacités motrices : conséquences qui se manifestent par la limitation d'activité dans l'ensemble des champs disciplinaires

	<ul style="list-style-type: none"> - sur les capacités langagières orales et écrites sur le plan expressif et compréhensif (littératie), en distinguant l'origine, l'expression et le retentissement des troubles - sur les facultés de mémorisation des élèves - sur les capacités de raisonnement - sur les difficultés de repérage spatio-temporel - sur les capacités perceptives visuelles et/ou auditives - sur leurs capacités attentionnelles
Connaître et comprendre l'intrication des conséquences liées directement à l'altération des fonctions ou à la maladie et celles induites par le cadre de scolarisation des élèves	
3. Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées	
<p>L'objectif général de ce contenu de formation est de permettre à l'enseignant de développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles auditifs, autour de 3 entrées : psychopédagogique et didactique, sociolinguistique et institutionnelle, audio-phonologique. L'enseignant spécialisé contribue à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation, classe ordinaire, PEJS). Il construit et met en œuvre des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves sourds et malentendants de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles.</p>	
Il s'agit :	<ul style="list-style-type: none"> - d'aborder la démarche d'identification des réponses aux besoins d'accessibilité et de compensation des troubles moteurs et des maladies invalidantes. - de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leur conception - d'évaluer l'efficacité des adaptations et des compensations mises en œuvre et leur réajustement.
4. Coopération et partenariat spécifiques	
<p>Concernant la vie scolaire et les situations d'apprentissage des élèves présentant des TFM et/ des maladies invalidantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre la complémentarité du travail entre les enseignants concourant à la scolarisation des élèves. - Associer les familles à la scolarisation des élèves dans le contexte particulier de situations de handicap souvent associées à des troubles de santé à leurs apprentissages. - Connaître et comprendre le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces collaborations et partenariats (Sessad, Institut d'éducation motrice, Centre de Réadaptation Fonctionnelle , etc.) - Faire vivre les partenariats et les évaluer : identifier les contextes favorables à la mise en œuvre du partenariat. Créer des réseaux et élaborer des outils supports du travail en partenariat. 	

Contenu du module d'approfondissement :
Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (2) - Annexe III-2-j (52 heures)

Savoir identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles des fonctions motrices ou des maladies invalidantes	S'appuyer sur les potentialités des élèves
	Distinguer, parmi les difficultés des élèves, celles qui sont liées directement aux troubles et celles qui résultent d'autres types d'obstacles
	Associer l'élève à son parcours de formation
	Prendre en compte l'incidence sur les apprentissages des besoins physiologiques, de sécurité physique, d'appartenance, de reconnaissance et d'estime des élèves présentant des TFM et/ou des maladies invalidantes
	Prendre en compte les caractéristiques particulières à chaque type de situation : pathologies évolutives, déficiences acquises ou de naissance, ou séquelles de traumatismes etc..
	Prendre en compte les besoins éducatifs des jeunes polyhandicapés ou porteurs de maladies rares et concevoir des réponses pédagogiques et éducatives adaptées.
Connaître et mettre en œuvre les réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins	Connaître des stratégies de réponses aux besoins dans le contexte de troubles associés
	Favoriser le développement de l'autonomie de l'élève physiquement dépendant, en veillant notamment à un positionnement optimal des aides humaines
	Favoriser l'appartenance et la participation au groupe
	Permettre la continuité du parcours scolaire et pédagogique
	Prendre en compte fatigabilité et lenteur pour aménager le temps scolaire
	Prendre en compte la nature des troubles, l'évolutivité des maladies et les adaptations possibles, pour permettre aux élèves de construire, dans le cadre du parcours Avenir, des projets professionnels choisis
	Identifier les objets d'apprentissages disciplinaires constituant des obstacles didactiques liés à la situation de handicap
	Connaître les différents moyens d'adapter les supports d'apprentissages en fonctions des limitations motrices et des troubles associés
	Connaître les moyens techniques et numériques de compensation et d'accessibilité et les utiliser en situation d'apprentissage
	Proposer des démarches pédagogiques convoquant différentes stratégies et modalités d'apprentissage
	Connaître et prendre en compte les conditions d'aménagement des examens
	Savoir proposer des modalités variées d'évaluation
	Développer une posture réflexive sur ses pratiques professionnelles